



Association pour la protection de l'environnement du lac des Trois Montagnes

Courriel : info@apel3montagnes.org
Site internet : <http://www.apel3montagnes.org>
Adresse postale : Casier Postal 4512, Mont-Tremblant, Québec J8E 1A1

Bulletin 2018 – Rapport d'Activités

Chers résidentes et résidents du lac des Trois Montagnes,

Une nouvelle année vient de s'écouler depuis notre dernière rencontre et nous profitons de cette réunion pour vous tenir informés des nombreux dossiers dans lesquels l'APEL des Trois Montagnes s'est impliquée. Nous avons porté de nombreuses actions sur des sujets variés toujours en lien avec la protection de notre lac et le développement de notre association :

- Rencontres avec la Municipalité au sujet du transfert de la responsabilité des descentes de bateaux; analyse de la gestion des barrières en 2017 et des améliorations souhaitées pour 2018.
- Discussions avec la Municipalité pour finaliser la carte de navigation éthique du lac.
- Discussion et demande de soumissions pour l'achat de dispositifs de signalisation additionnels.
- Discussions sur les mises à l'eau autrement que par les descentes municipales.
- Discussions sur les déboisements sur les terrains privés.
- Présences aux réunions du conseil municipal et surveillance des impacts sur le lac.
- Présences aux activités ayant trait à l'environnement et aux plantes aquatiques envahissantes, en particulier les événements organisés par le CRE des Laurentides.
- Présence à la session d'information sur les coupes forestières du Ministère des Parcs et Forêts.
- L'ensemencement du lac.
- Tests d'eau.
- Refonte complète du site WEB.
- Abandon du mode de paiement Paypal et utilisation du mode de paiement par Stripe.
- Mise à jour de la liste des propriétaires du lac.
- Effort de marketing afin d'augmenter le nombre de membres.
- Mise en place de politiques pour le remboursement du dépôt des clefs.
- Discussions sur les locations de chalets à court terme sans permis.

Nous espérons vous donner l'envie de participer en grand nombre cette année et nous attendons toutes vos suggestions, commentaires et projets ! Au nom de votre conseil d'administration, bonne saison estivale.

Daniel Lepage, Président

Votre Conseil d'administration

Daniel Lepage, Président
Denis Théberge, Vice-président
Gilles Lapointe, Trésorier
Pierre Lefebvre, Secrétaire
Lambert Gauthier, Administrateur
Gilles Massicotte, Administrateur
Christyne Bourret, Administrateur

La mission de l'APEL des Trois Montagnes

Protéger l'environnement du lac des Trois Montagnes, incluant les objectifs spécifiques suivants :

- Protéger son rivage et ses alentours, incluant ses bassins versants, contre les changements qui pourraient lui être nuisibles, incluant les coupes forestières
- Procéder régulièrement à un ensemencement
- Protéger et défendre les intérêts des propriétaires en ce qui a trait à l'environnement du lac spécifiquement.

Lutte contre le myriophylle à épi

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) reçoit un montant de 100 000\$ du gouvernement fédéral pour réaliser son projet de lutte contre le myriophylle à épi.

Le projet implique de nombreux partenaires et bénévoles et a pour objectif de limiter la propagation des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE), plus particulièrement du myriophylle à épi. Il vise à prévenir son introduction dans de nouveaux plans d'eau, compte tenu qu'une quarantaine de lacs de la région sont déjà affectés par cet envahisseur.

Le premier volet du projet consiste à effectuer une campagne de sensibilisation à plus de 100 accès de plans d'eau pour informer et accompagner les usagers quant à l'importance d'inspecter et de nettoyer leurs embarcations et leur équipement. Plusieurs agents seront alors déployés sur le territoire pour distribuer des trousseaux d'information et d'outils aux usagers et discuter avec eux. De nouveaux lacs sont colonisés par le myriophylle à épi chaque année, souvent en raison du manque d'information des usagers qui transportent la plante, parfois sans même le savoir.

Il est à noter que la municipalité de même que le lac des Trois Montagnes et le lac Xavier ont été sélectionnés pour des rencontres cet été et participeront aux activités de sensibilisation organisées par le CRE des Laurentides.

Nouveau site internet

Suite à son piratage en 2016, notre site internet avait dû être fermé. Fin 2017, notre nouveau site a été remis en ligne, complètement refait et mis-à-jour!

Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

<https://www.apel3montagnes.org/>

Nous espérons que le site vous plaira ; il est encore au stade préliminaire et nous serons très heureux de recevoir vos commentaires, photos, idées ou propositions pour l'améliorer.

Vous pourrez constater également que le mode de paiement des cotisations de membre est de nouveau disponible en ligne ; vous pouvez l'utiliser pour régler votre cotisation 2018 si vous n'avez pas pu le faire.

Coupes forestières

Plusieurs coupes forestières sont prévues à La Conception dans le secteur du Lac des Trois Montagnes ; d'abord celle du Lac Mud/Clyde et ensuite au Lac Concombre.

Une bonne partie de ces coupes est dite régénérative ou en termes moins écolo coupe à blanc!

La municipalité déploie de réels efforts pour limiter ces coupes et le transport du bois sur les chemins municipaux qui endommagera beaucoup les routes, causera de fortes nuisances autour du lac et aura un impact écologique négatif.

En avril dernier, la MRC des Laurentides en collaboration avec différentes municipalités dont l'équipe de notre maire M. Plouffe, a publié un Mémoire très intéressant sur les aménagements forestiers et les enjeux de l'exploitation des forêts publiques pour les municipalités comme la nôtre qui ne vivent pas de l'exploitation forestière mais bien du tourisme et de la villégiature.

Ce document peut être consulté à cette adresse :

http://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Memoire_PAFIO.pdf

Ouverture des barrières

Les barrières d'accès aux deux descentes publiques du lac seront fermées cette année du 4 juin au 4 septembre 2018 inclusivement. La gestion des accès est pilotée par la municipalité de La Conception durant les heures d'ouverture suivantes :

Tous les jours : de 9h00 à 16h00

Numéro de contact : **(819) 429-1462**

Une prise de rendez-vous au minimum la veille est demandée.

Lavage des embarcations

Il est obligatoire de laver l'embarcation avant sa mise à l'eau par réglementation municipale et une attestation de lavage récente doit être obtenue d'une station de lavage accréditée.

Les stations autorisées de lavage sont :

Lave-auto Mont-Tremblant, 496, rue de St-Jovite, Mont-Tremblant, Québec, (819) 681-9136, ouvert à tous les jours

Défi-sport (sur rendez-vous seulement)

Lave-auto Labelle, 6541 boul. Curé-Labelle, Labelle, Québec, (819) 686-5665.

Le lavage comprend l'extérieur de l'embarcation et les compartiments inondables, dont le compartiment moteur, les viviers, les ballasts ainsi que la remorque de l'embarcation.

A NOTER : Les résidents du lac ayant sorti leur embarcation à l'automne pour l'entreposage, n'ont pas l'obligation de faire laver leur embarcation avant sa remise à l'eau.

Lorsqu'un résident sollicite les services d'un commerçant reconnu pour la mise à l'eau de son embarcation, laquelle a été entreposée sur son terrain ou ailleurs, le lavage de l'embarcation n'est pas obligatoire. Par contre, la remorque utilisée doit être lavée conformément au présent règlement.

En cas de déversement dans le lac ou autre situation reliée à l'environnement

Veillez contacter le ministère de l'environnement au (866) 694-5454 et le signaler à la municipalité au (819) 681-3016.

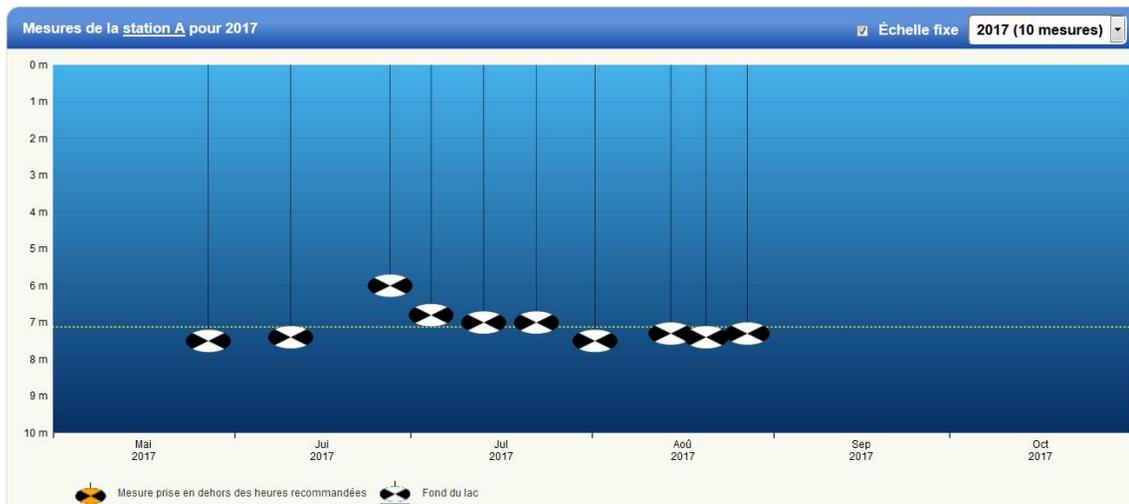
Qualité de l'eau

Les tests effectués pour évaluer la transparence de l'eau au cours de l'été 2017 dans le cadre du RSVL ont révélé des résultats inférieurs à ceux de l'an passé. La transparence moyenne de l'eau obtenue par 10 mesures de profondeur à l'aide du disque de Secchi dans la zone la plus profonde du lac, a été de 7.1 mètres de profondeur comparativement à 7.4 mètres l'été précédent. Malgré cette diminution, l'eau est caractérisée comme étant très claire et l'état trophique du lac se situe toujours dans la classe oligotrophe.

Les tests de la qualité de l'eau pour déterminer les taux de phosphore, de chlorophylle et de carbone organique se font à tous les 5 ans selon le protocole du RSVL et reprendront à l'été 2019.

Les pluies fréquentes tout au long de l'été, voire même abondantes par moment à partir de juin, expliquent en grande partie la diminution de la transparence de l'eau. Toute cette pluie a aussi contribué à accroître l'apport en élément nutritif et la croissance de plantes aquatiques autour du lac, en plus de brasser les sédiments par les vagues.

Il est important de rappeler que la circulation nautique en plus grand nombre sur notre lac, combinée à des embarcations motorisées de plus en plus puissantes, peut aussi contribuer à la dégradation de la qualité de l'eau en accélérant l'érosion naturelle des berges.



Les mesures de transparence affichées sont celles qui sont nouvellement saisies ou qui ont été validées par un intervenant RSVL. Les mesures considérées comme invalides ne sont pas affichées.

ENSEMENCEMENT ET PÊCHE

Nous avons procédé à un ensemencement de 2 000 ombles moulac de 15 à 20 cm en 2017.

Le prochain ensemencement aura lieu en 2019.

L'omble moulac est un poisson hybride issu du croisement d'un omble de fontaine femelle et d'un touladi male. Le poisson est bien adapté aux conditions rencontrées au lac et sa croissance est plus rapide que le touladi.

Les poissons ensemencés en 2017 devraient maintenant avoir atteint une taille de 35 cm et pourront être récoltés légalement en 2019-2020, alors qu'ils mesureront plus de 55 cm.

La saison de pêche des ombles et ouananiches s'étend du 27 avril au 16 septembre 2018. La taille minimum légale pour la possession des touladis et moulacs est de 55 cm.

La limite journalière de capture est de 2 touladis ou moulacs et de 3 ouananiches.

Quant à la pêche à l'achigan, la saison débute le 15 juin et se termine le 30 novembre 2018. La limite de capture est de 6 par jour. Nous désirons vous rappeler que le ruisseau du lac Boisseau est un sanctuaire de pêche et que la pêche y est interdite en tout temps.

Veillez consulter la section sur les poissons du Lac des Trois Montagnes sur notre site web pour obtenir plus d'informations :

<https://www.apel3montagnes.org/faune-flore/poissons-du-lac/>